

Date d'envoi de la convocation : 5 Juin 2015

Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21

Nombre de Membres du Bureau présents : 18

Nombre de Procurations : 3

Nombre de Votants : 21

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 7 Juillet 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Pierre BOLZE,  
M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Claude CORON,  
M. Xavier COSTE,  
M. Michel PICARD,  
M. Jean-Pierre REBOURGEON,  
M. Gérard ROY,  
M. Jean-Paul ROY,  
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,  
M. Pierre BROUANT,  
M. Jean CHEVASSUT,  
Mme Liliane JAILLET,  
M. Vincent LUCOTTE,  
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Michel QUINET	à	M. Denis THOMAS,
Mme Sandrine ARRAULT	à	M. Michel PICARD,
M. Stéphane DAHLEN	à	M. Jean-François CHAMPION.

Absents-excuses :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

**DELIBERATION N° BU/15/119**

MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE COLLECTIF

M. COSTE, rapporteur, rappelle que le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) dans lequel s'est engagée la Communauté d'Agglomération en 2012 a un objectif de réduction de 7 % des déchets ménagers en 5 ans. Grâce aux actions menées, comme la promotion du compostage individuel et les 4 451 composteurs distribués, les déchets ménagers ont déjà diminué de 4%.

Afin de poursuivre cette baisse des tonnages et atteindre l'objectif des moins 7%, déterminant par ailleurs le versement des subventions de l'ADEME (60 000 €/an), M. COSTE souligne qu'il convient de poursuivre les actions et notamment la mise en place du compostage au niveau collectif, encore peu développé sur le territoire.

Pour cela, il précise qu'il est nécessaire de disposer d'un renfort ponctuel assuré par des professionnels de la communication pour sensibiliser la population concernée et assurer un suivi de proximité.

Cette intervention, s'appuyant sur un prestataire extérieur a été proposée au titre de la candidature à l'axe 5 du FEDER et intégrée dans les réflexions du Plan Climat.

M. COSTE indique qu'il convient de faire appel à un prestataire pour accompagner efficacement et durablement la mise en place de composteurs en pied d'immeuble.

Cette prestation, évaluée à 10 000 €, serait compensée par les subventions spécifiques de l'ADEME et par les soutiens liés au PLPD portant le taux d'aide à 50%, pour un montant de 5 000 €.

Le rapporteur propose au Bureau la mise en place d'un accompagnement extérieur pour le compostage collectif et précise que le complément de crédit nécessaire à cette intervention sera demandé au Conseil communautaire de septembre 2015.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- approuve la proposition de mise en place d'une prestation d'accompagnement de sensibilisation au compostage collectif,
- autorise le Président à solliciter les subventions relatives au projet auprès de l'ADEME.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
et par délégation  
LE PRESIDENT et par délégation  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

FRANÇOIS CUREZ

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Bureau communautaire du 11 Juin 2015 : Mise en place d'une prestation d'accompagnement de sensibilisation au compostage collectif

---

**Date de transmission de l'acte :** 07/07/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2015

---

**Numéro de l'acte :** BU-15-119 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20150611-BU-15-119-DE

---

**Date de décision :** 11/06/2015

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement